

2024-05-43– FINANCES – Approbation des tarifs 2025

Le jeudi vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre à neuf heures, sur convocation du Président en date du douze novembre deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
3. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG,
4. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex,
5. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
6. M. Gérard RENUCCI, Maire de Frangy,
7. Mme Franca VIVIAND, Maire de Cornier,
8. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DES COMMUNES :

- 9 M. Henri CHAUMONTET, Maire de Groisy,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

- 10 Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération, Vice-présidente du CDG,
- 11 M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

- 12 M. Gilles FRANÇOIS, représentant du SILA

MEMBRE TITULAIRE, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE :

- 13 -M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme BLANC,
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne, ayant donné pouvoir à Mme BOUCLIER,
3. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme VIVIAND,
4. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donnée pouvoir à M. PELLICIER
5. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy, ayant donnée pouvoir à M. de MENTHON
6. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny,
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne,
3. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz,
4. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc,
5. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
6. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier
7. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains
8. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets,
9. M. Serge BEL, Maire de Messery,
10. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA,
11. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
12. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes,
13. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret
14. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
15. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente CA du SDIS 74,
16. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
17. M. François ASTORG, Maire d'Annecy

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74,excusé
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale, excusée.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 13 + 6 pouvoirs

Votants : 19

2024-05-43-FINANCES - Approbation des tarifs 2025

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion notamment son article 27,

Considérant la nécessité de voter les tarifs du CDG74 avant le 30 novembre de chaque année,

Considérant l'avis de la commission prospectives et finances qui s'est réunie le mardi 12 novembre 2024 afin de définir et ajuster les tarifs correspondant aux prestations de services du CDG74 pour l'année 2025.

Monsieur le Président présente et commente les différents tarifs dus au titre des divers services du CDG74, détaillés dans la grille tarifaire annexée.

Il propose que le taux de la cotisation obligatoire reste fixé à son maximum soit 0.80% et que le taux de la cotisation additionnelle reste fixé à 0.28%.

Il propose que le taux de cotisation du service médecine et du service prévention des risques professionnels demeurent également inchangés.

Il propose en revanche les modifications suivantes concernant certaines prestations facultatives du CDG74 ;

- **« Archivistes »**
 - Il est proposé de compléter le forfait « diagnostic » par une formule détaillant la mission et ce sans en modifier le prix ; *« 300 euros par jour de diagnostic comprenant état des lieux sur place et rédaction d'un rapport de diagnostic assorti d'une proposition d'intervention (nombre de jours défini en fonction du volume d'archives à diagnostiquer) ».*
- **« Mises à disposition d'agents du CDG74 pour missions particulières », il est proposé une évolution de la tarification comme suit :**
 - Direction Générale, passage de 85 € à 150€ de l'heure soit 1050€ la journée
 - Catégorie A, passage de 50 à 90€ de l'heure soit 630€ la journée
 - Catégorie B, passage de 40 à 80€ de l'heure soit 560€ la journée
 - Catégorie C, passage de 30 à 60€ de l'heure soit 420€ la journée
- **« Location de salle »**
 - Suite au déménagement au PRE BILLY, il est proposé de supprimer cette tarification

Par ailleurs, il propose les modifications suivantes concernant certaines prestations d'assistance administrative ;

- **« Paie, aide au retour à l'emploi, assurance des risques statutaires »**
 - Il est proposé de compléter le tarif « ARE Calcul : 120€/dossier » par une formule détaillant la mission « Etude de dossier (Calculs des droits ARE, Dossier en reprise de droits, Rechargement de droits, Etude de cas complexes) et en modifiant le prix à 150 €/dossier » ;
 - Il est proposé de modifier le tarif « ARE gestion administrative » par 2 formules optionnelles au choix de la collectivité ;
- **« Prestation RSU »** rapport social unique

Compte tenu des difficultés rencontrées par certaines collectivités pour élaborer leur RSU, le CDG74 propose d'instaurer une nouvelle prestation en soutien aux collectivités.

Ainsi, il est proposé de mettre en place une nouvelle tarification concernant des « ateliers d'aide à la réalisation du RSU ». Les ateliers seront organisés sur les différents territoires du département à raison de 3 sessions par an. Cette prestation sera facturée 120€ par collectivité, pour une ou deux personnes par collectivité maximum et se tiendra si au moins 4 collectivités s'inscrivent à l'atelier.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de maintenir les taux de la cotisation légale et additionnelle à leurs taux actuels,

DECIDE de maintenir le taux médecine et prévention des risques professionnels à leur taux actuel,

APPROUVE la grille tarifaire annexée,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture

Le :

3 DEC. 2024

Certifié exact,

Pour le Président

La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 03 décembre 2024,
Le Président du Centre de Gestion de la FPT

Antoine de MENTHON



TAUX DE COTISATIONS ET TARIFS 2025

POUR LES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES ET NON AFFILIÉES AU CDG 74

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2024 N°2024-05-43

COTISATIONS

Taux de cotisation

Les cotisations sont établies sur la masse salariale des agents titulaires, stagiaires, et agents contractuels de droit public déclarés dans « AGIRHE » (base URSSAF)

1,08 %

Le taux comprend la **cotisation légale à 0,80 %** + la **cotisation additionnelle à 0,28 %** (effective depuis le 01/01/2016)

SANTÉ AU TRAVAIL

Médecine professionnelle, préventive et psychologie du travail

Taux de cotisation au service pour les collectivités affiliées au CDG	0,42 %
Visites médicales (collectivités ne cotisant pas à la cotisation médecine)	160 € par visite
Vaccination (hors coût vaccin) (collectivités ne cotisant pas à la cotisation médecine)	22 € par visite
Intervention ergonomiste (taux horaire)	100 €
Tarif visites annulées	80 € (CA) 160 € (CNA)
Psychologue du travail	
Tarif journée	700 €
Tarif demi-journée	400 €
Tarif horaire	90 €
Collectivités non affiliées au CDG	
Cellule de maintien dans l'emploi	900 € par dossier
Accompagnement aux préconisations	65 € / heure
Période Préalable au Reclassement	1 000 € / dossier avec médecin CDG 1 500 € / dossier avec médecin non CDG 350 € RDV de suivi (2h00)

Cotisation intégrée (médecine + PRP + psychologie) - collectivités affiliées

0-20	0,68%
21-50	0,63%
51-100	0,58%
101-200	0,51%
201-500	0,48%
Visite annulée non justifiée (par visite)	80€

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Paie, aide au retour à l'emploi, assurance des risques statutaires

Payes : Création d'un agent	22 €
Payes : Bulletin mensuel (toutes déclarations sociales incluses + DSN)	12 €
Aide au retour à l'emploi Étude de dossier (calculs des droits ARE, dossier en reprise de droits, rechargement de droits, étude de cas complexe)	150 €/dossier
Aide au retour à l'emploi Gestion mensuelle en option (par allocataire) :	
- Suivi mensuel simple ou mise à jour du dossier	35 €
- Suivi mensuel avec activité réduite ou cumul d'allocations	55 €
Assurance risques statutaires Mise en place + gestion administrative	
Agents CNRACL	0,16 % du TIB
Agents IRCANTEC	0,07 % du TIB

Prévention des risques professionnels, hygiène et sécurité

Taux de cotisation au service (sur masse salariale) (inspection et assistance)	
- de 0 à 20 agents	0,27 %
- de 21 à 50 agents	0,22 %
- de 51 à 100 agents	0,17 %
- de 101 à 200 agents	0,10 %
- de 201 à 500 agents	0,07 %
- 501 et plus	Taux individuel
(nombre d'agents titulaires, stagiaires et agents contractuels de droit public)	
Coût plancher cotisation	650 €
Mission supplémentaire d'inspection ou d'assistance (hors cotisation)	
Mission tarif journée	1 100 €
Mission tarif demi-journée	650 €

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL



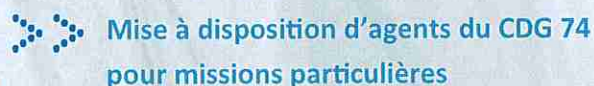
Entretien exploratoire	
Journée	700 €
Demi-journée	400 €
Diagnostic	
- Collectivité < 50 agents	
Journée	700 €
Demi-journée	400 €
- Collectivité > 50 agents ou présentant des particularités nécessitant une expertise (forfait)	8 700 €
Analyses et préconisations :	
- Collectivité < 50 agents	
Journée	700 €
Demi-journée	400 €
- Collectivité > 50 agents ou présentant des particularités nécessitant une expertise	
Journée	1 080 €
Demi-journée	540 €
<i>L'entretien exploratoire est déduit de la facture faite en cas de diagnostic et / ou d'intervention ultérieure.</i>	
Atelier R.S.U (Rapport social unique)	120 €
quatre collectivités minimum par atelier	par collectivité
Vision territoire et RH :	
Rapport simplifié	Inclus dans la cotisation
Rapport détaillé	3 000 €

Coaching	
Séance de 2h tous frais inclus	200 €
Conseil et accompagnement dans les organisations de travail (conseil en organisation, aide au recrutement, etc.)	
- Mission tarif journée	720 €
- Mission tarif demi-journée	450 €
Aide au recrutement : tests de positionnement	
Test stratégique (par candidat)	480 €
Test classique (par candidat)	330 €
Test équipe (par candidat)	350 €
Ateliers mobilité / Bilan de compétences	
- Collectivité non affiliée : par entretien	110 €
- Collectivité affiliée et collectivité non affiliée adhérente au socle	Inclus dans la cotisation
Session d'accompagnement	1 900 €
Bilan de compétences	1 725 €

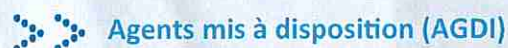
MISES À DISPOSITION MISSIONS TEMPORAIRES



Diagnostic	
Forfait journalier comprenant état des lieux sur place et rédaction d'un rapport de diagnostic assorti d'une proposition d'intervention (nombre de jours défini en fonction du volume d'archives à diagnostiquer)	300 €
Mission tarif journée	405 €
Mission tarif demi-journée	210 €



Assistance administrative	Horaire	Tarif journalier
Taux horaire, frais de gestion inclus		
- Direction Générale	150 €	1050 €
- Catégorie A	90 €	630 €
- Catégorie B	80 €	560 €
- Catégorie C	60 €	420 €



Coûts réels + frais de gestion	9,00 %
--------------------------------	--------



Mission tarif journée	475 €
Mission tarif demi-journée	255 €

Pour plus d'information... Contacter votre CDG

Rendez vous dans votre Centre de Gestion 74 au :

44 Rue du Goléron

74 370 ANNECY

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h00

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h00

Contactez-nous par téléphone ou par courriel :

Téléphone : 04 50 51 98 50 Courriel : cdg74@cdg74.fr

Retrouvez-nous également sur notre site internet

<http://www.cdg74.fr>

ou sur les réseaux sociaux

